

Agriculture, marine et la pêche

Accroissement des besoins de la population et potentielles filières à structurer

En 2013, parmi les actifs se déclarant en emploi, 4 % occupent un emploi relevant du domaine de l'agriculture, de la marine et de la pêche. Sur la période 2008-2013, ce domaine a été dynamique, en hausse de 2 % par an. Cette tendance s'inscrit dans un contexte d'augmentation de la demande en produits agricoles générée par l'essor démographique dont bénéficie le territoire. La Guyane est la région française où le rythme de croissance de la population est le plus rapide (+ 2,4 % par an entre 2009 et 2014).

S'agissant de l'agriculture, la Guyane est également la seule région française où la superficie agricole utilisée (SAU) ainsi que le nombre d'exploitations progressent. Entre 2000 et 2010, selon le recensement agricole, la SAU a augmenté de 9 % par an, impulsée notamment par une progression de la surface dans l'Ouest guyanais. Ce recensement inclut l'ensemble des exploitations agricoles répondant à des critères minimaux de surface ou de production. Plus récemment, l'augmentation de la SAU se poursuit, d'un niveau estimé à + 3,6 % par an entre 2010 et 2016.

Près de 6 000 exploitations sont dénombrées en 2010, dont plus des trois quarts se situent dans l'Ouest guyanais qui concentre 60 % de la SAU. Toutefois, la moitié des exploitations guyanaises occupe moins de deux hectares de SAU. Celles-ci regroupent, de nombreuses unités vivrières et expliquent le poids plus faible des métiers de l'agriculture, de la marine et de la pêche dans l'emploi total. Selon le recensement agricole de 2010, plus de 20 000 actifs participent à l'activité des exploitations. Toutefois, une majorité le fait de manière ponctuelle pour une période moyenne de treize jours de travail durant l'année. De même, seul un chef d'exploitation sur trois travaille à temps complet. En définitive, seules moins de 20 % des struc-

tures sont considérées comme de moyennes ou grandes exploitations.

Un développement des exploitations agricoles contrasté selon les territoires

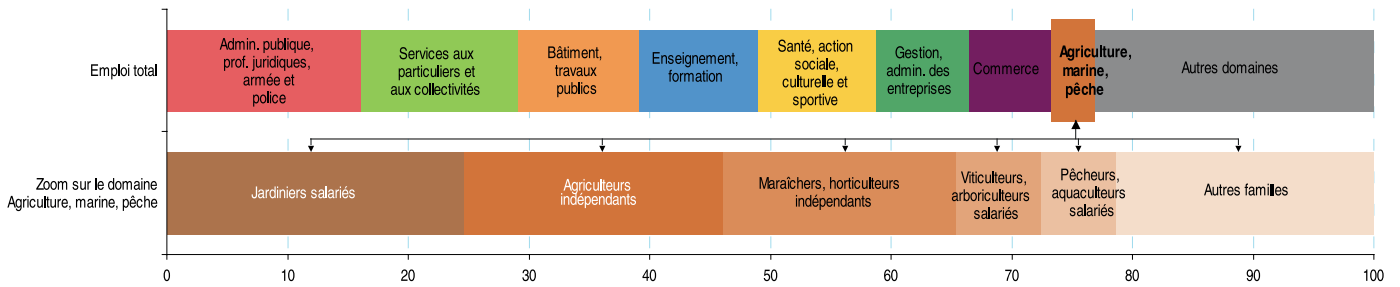
En Guyane, la surface agricole utile se partage entre 60 % de terrains cultivables et de cultures pérennes (arbres fruitiers) et 40 % de surfaces toujours en herbe destinées entre autres à l'élevage. Un cinquième de la SAU est dédiée à la culture de tubercules, principalement du manioc. Ce type de culture concerne notamment l'Ouest guyanais et particulièrement les communes jouxtant le Maroni. La Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais regroupe également des terres dédiées à la culture de riz représentant un peu plus de 5 % de la SAU du territoire. Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations a rapidement augmenté dans cette zone, + 24 % tandis que la SAU a progressé de 11 %. Dans la communauté de Communes des Savanes et contrairement à l'Ouest guyanais, la SAU et le nombre d'exploitations ont diminué entre 2000 et 2010. Si cette zone réunit moins de 5 % des exploitations, ces dernières sont cependant plus grandes et constituent ainsi 13 % de la SAU de la Guyane. Elles ont des orientations agricoles plus diverses : la moitié est orientée dans les cultures fruitières et cultures permanentes tandis que 20 % touchent à la polyculture et le polyélevage, et 10 % concernent l'élevage de bovins. Cette répartition par orientation agricole est proche de celle de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL). Dans la CACL, un peu plus de la moitié des exploitations est orientée vers les cultures fruitières et autres cultures permanentes tandis qu'environ 20 % concernent la polyculture et le polyélevage. Toutefois, si le nombre d'exploitations est en recul dans cette communauté, la SAU

augmente. Cette situation est à l'inverse de celle de l'Est Guyanais où les exploitations augmentent, bien que la SAU recule. Dans l'est, quatre exploitations sur dix ont une superficie inférieure à un hectare. Il apparaît ainsi un développement de petites entités à caractère vivrier basées sur les méthodes traditionnelles d'abattis à l'est et à l'ouest de la Guyane tandis que sur la façade littorale, les exploitations semblent davantage se structurer dans une optique professionnelle.

Une progression de la production qui semble en deçà des besoins intérieurs

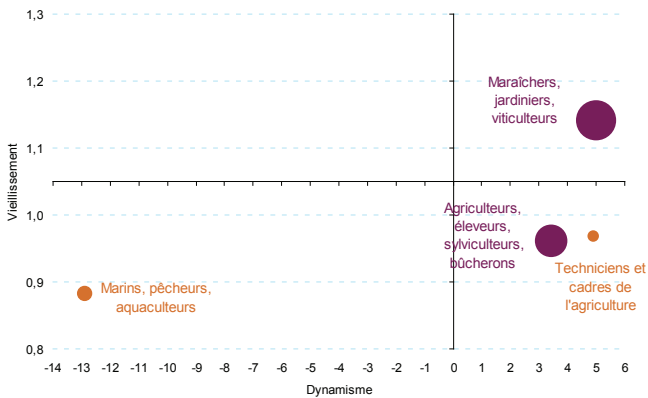
La dynamique démographique induit une demande intérieure croissante, générant des potentialités d'emplois ou de professionnalisation des métiers de l'agriculture et de l'élevage. Les productions de tubercules, légumes et fruits sont diverses sur le territoire mais elles restent fortement soumises aux cycles de production, aux aléas climatiques, de même qu'aux maladies. Ainsi, malgré une augmentation progressive des tonnages produits localement, les importations de légumes, tubercules et fruits, bien que d'un niveau minime par rapport à la production locale, s'accroissent également (+ 11 % par an entre 2014 et 2016). De la même manière, la production locale de viande, essentiellement constituée de viande bovine et porcine, tend à augmenter. Tous types de viande confondus, le tonnage produit sur le territoire progresse de 4,6 % par an entre 2014 et 2016 mais ne suffit pas à couvrir la demande intérieure. Sur la même période, les importations de viande et abats comestibles augmentent de 5,2 % par an. Ce constat chiffré sur l'agriculture et l'élevage ne tient pas compte de la part d'activité informelle dans ces secteurs. Une partie des besoins du territoire serait, selon la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), satisfaite par

8 Poids de l'emploi du domaine de l'agriculture, marine, pêche dans l'emploi total et répartition de ce domaine selon les principales familles de métiers (niv. fap 225) qui le composent en 2013 (en %)



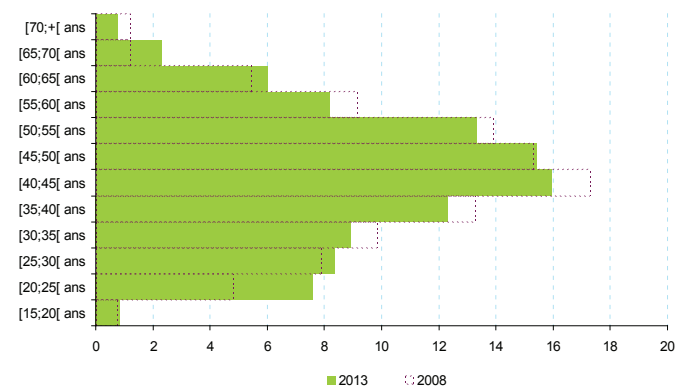
Lecture : le domaine de l'agriculture, marine, pêche représente 4% des emplois parmi lequel un quart sont des jardiniers salariés.
 Source : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

9 Dynamisme et vieillissement des familles professionnelles (niv. fap 87) du domaine de l'agriculture, marine, pêche entre 2008 et 2013



Lecture : les maraîchers, jardiniers représentent 52% de l'emploi du domaine. L'emploi y a augmenté de 5,0% par an entre 2008 et 2013. La part des seniors (\Rightarrow 50 ans) est supérieure à 30%. Celle-ci augmente entre 2008 et 2013.
 Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2013 (exploitations complémentaires au lieu de travail).

10 Pyramides des âges du domaine professionnel de l'agriculture, marine, pêche en 2008 et 2013 (en %)



Lecture : en 2013, 12% des effectifs du domaine de l'agriculture, marine, pêche ont entre 35 et 39 ans.
 Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2013 (exploitations complémentaires au lieu de travail).

les filières informelles favorisant les circuits courts entre la production et la vente.

Cette situation souligne cependant les potentiels emplois dans le domaine professionnel de l'agriculture et de l'élevage mais également dans d'autres types de métiers adhérents à une filière structurée parmi lesquels notamment ceux relatifs aux transports, à l'agro-transformation, à la distribution ou à la gestion.

La mise en valeur de surfaces agricoles et le développement d'exploitations demeurent cependant soumis à l'attribution de titres fonciers par l'État. Celui-ci est propriétaire à 90 % du foncier guyanais. Actuellement, de nombreuses exploitations sont gérées sans titre foncier et nécessitent d'être régularisées. La détention d'un titre foncier demeure fondamentale pour le développement et la structuration du secteur agricole puisqu'il est obligatoire pour accéder aux différents dispositifs de soutien (crédit bancaire, fonds européens, etc.). La mise en place de périmètres d'attribution simplifiée (PAS) doit permettre d'encadrer les zones à vocation agricole et d'organiser l'installation groupée d'agriculteurs tout en préservant l'environnement.

Une augmentation de l'offre de formation dans l'enseignement agricole

Les métiers de l'agriculture, de la marine et de la pêche peuvent souffrir d'un manque d'attrait. L'agriculture, sylviculture, pêche est l'un des secteurs économiques où la proportion de salariés déclarant devoir res-

ter longtemps dans une posture pénible ou fatigante à la longue pendant leur travail est l'une des plus élevées. Cette faible attractivité du métier auprès des plus jeunes est soulignée par la diminution de la part des chefs d'exploitation âgés de moins de 40 ans : de 46 % en 2000 à 37 % en 2010. Toutefois, la Guyane abrite deux lycées d'enseignement agricole, l'un public à Macouria et l'autre privé, ouvert en 2012 à Saint-Laurent-du-Maroni. De plus, trois maisons familiales rurales (MFR) existent sur le territoire, la première ayant ouvert en 2002. Il s'agit d'établissements de formation privés associatifs proposant un enseignement agricole dans le cadre de la formation initiale et

continue. Dans l'ensemble, à la rentrée 2016 près de 800 élèves suivent une formation initiale dans l'un de ces établissements, lycées ou MFR, soit 40 % de plus qu'en 2013.

Le domaine professionnel de l'agriculture, de la marine et de la pêche, intègre également des métiers relatifs à l'entretien d'espaces verts (jardiniers, etc.). Ce type d'emploi devrait être dynamisé en raison de l'urbanisation progressive du territoire. De même, le domaine inclut également des emplois qualifiés de techniciens ou de cadres de l'agriculture dont la progression s'associe au développement et à la structuration des filières relatives à l'agriculture, la sylviculture et la pêche. ■

Secteur de la pêche

La Guyane bénéficie d'une zone économique exclusive (ZEE) maritime de 126 milliers de km², soit une surface quasiment équivalente à celle de la Guadeloupe et de la Martinique réunies. Toutefois, le secteur de la pêche, outre la problématique de la pêche illégale, est encore peu organisé. Trois types de pêcheries sont distingués.

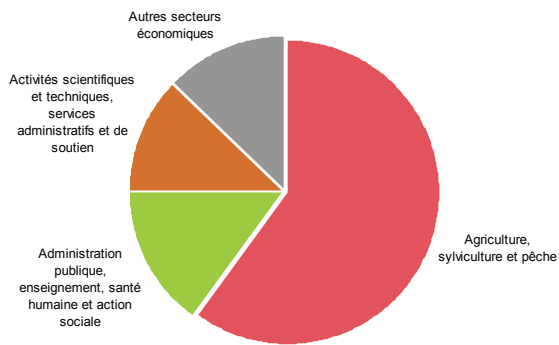
La première concerne la pêche artisanale côtière et estuarienne ciblant les poissons dits « blancs ». Les débarquements estimés s'élèvent entre 2 500 et 3 500 tonnes annuellement issues de la pêche d'environ moins de deux cents embarcations. Ces produits sont destinés à la vente locale dont la demande devrait s'intensifier en lien avec la progression démographique.

La deuxième est la pêche industrielle de crevettes. Celle-ci est dorénavant réalisée par moins d'une vingtaine de navires-crevettiers contre une soixantaine dans les années 90. La production, destinée dans l'ensemble à l'exportation, a ainsi fortement diminuée face à une raréfaction de la ressource en Guyane et une concurrence mondiale accrue.

Le dernier type est celui de la pêche industrielle de vivaneaux. Cette pêche est pratiquée par une cinquantaine de navires vénézuéliens pour lesquels des licences ont été accordées. Comme pour la pêche industrielle de crevettes, le volume débarqué en Guyane est destiné à l'exportation.

Dans l'ensemble, la filière demeure artisanale, fragile et très fortement concurrencée par la pêche illégale. En 2015, seul un tiers des armateurs individuels est âgé de 45 ans ou moins tandis que la flotte de navires, artisanale, est plutôt âgée. Plus d'un quart des navires a plus de 20 ans, ce qui entraîne une pêche près des côtes au détriment de la ressource halieutique au large. Très récemment lors de la 22^{ème} conférence des Régions Ultra Périphériques, et suite à un rapport au Parlement Européen, a été annoncée l'ouverture des financements pour le renouvellement de la flotte de pêche.

11 Répartition de l'emploi du domaine professionnel de l'agriculture, marine, pêche par secteur économique en 2013 (en %)



Lecture : en 2013, 60% des emplois du domaine relèvent du secteur économique de l'agriculture, sylviculture et pêche.
 Source : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

12 Proportion d'actifs occupés exposés aux facteurs de risques psychosociaux (RPS en 2013, en %)

Agriculture, marine, pêche	
Intensité du travail et pression temporelle	56
Manque d'autonomie, de marges de manœuvre	66
Demande émotionnelle	19
Rapports sociaux difficiles	76
<i>Manque de coopération, de soutien</i>	50
<i>Conflits, harcèlement</i>	11
<i>Manque de reconnaissance</i>	50
Conflits de valeurs	31
Insécurité économique	18
Exposé à 3 dimensions ou plus	53
Exposé aux 6 dimensions de RPS	2

Champ : France entière ; ensemble des actifs occupés.
 Source : Dares-Drees-DGAFP-Insee, enquêtes Conditions de travail ; traitement Dares.

Fiche métier

Agriculteurs et maraîchers, horticulteurs indépendants

Vers un développement des emplois de l'agriculture, marine, pêche

Les agriculteurs et maraîchers, horticulteurs indépendants regroupent 41 % de l'emploi du domaine professionnel de l'agriculture, marine, pêche. La part des actifs occupés âgés de 50 ans et plus atteint 35 % en 2013, soit quatre points de plus par rapport à l'ensemble du domaine. Néanmoins, cette part reste équivalente à 2008 tandis que les emplois bénéficient d'une hausse annuelle de 5,1 % sur les cinq dernières années. Cette situation peut souligner un manque d'attrait du métier auprès des personnes les plus jeunes malgré une augmentation des effectifs dans les établissements d'enseignement agricole du territoire.

Seuls trois actifs occupés sur dix étaient de nationalité française à la naissance

Une part importante des agriculteurs et maraîchers, horticulteurs indépendants est localisée dans l'Ouest guyanais. C'est également dans cette zone, qu'ils augmentent le plus rapidement en lien avec le fort dynamisme démographique. Cette zone, frontalière avec le Suriname, explique la forte proportion d'agriculteurs et de maraîchers, horticulteurs indépendants de nationalité surinamaïse. Dans l'ensemble, un cinquième d'entre eux est de nationalité surinamaïse. Cette part atteint 43 % dans l'Ouest guyanais. Par ailleurs, parmi les agriculteurs et maraîchers, horticulteurs indépendants de nationalité française, moins de la moitié l'était de naissance. La Guyane a accueilli dans les années 70, une popu-

lation hmong d'origine asiatique qui s'est orientée et spécialisée dans le maraîchage, notamment à Javouhey et Cacao. Ces différentes immigrations expliquent également le vieillissement des effectifs d'agriculteurs et maraîchers, horticulteurs indépendants. En 2013, la moitié est âgée de 45 ans ou plus.

La Guyane se caractérise par une forte proportion de petites exploitations dont la SAU est inférieure à cinq hectares. À l'inverse des régions antillaises où la taille moyenne des exploitations tend à augmenter en raison de la cessation d'activité des plus petites entités, celle des exploitations guyanaises tend légèrement à diminuer. En effet, conséquence de l'augmentation du nombre de petits exploitants dans une optique vivrière, la taille moyenne des exploitations guyanaises est passée de 4,4 ha de SAU en 2000 à 4,2 ha en 2010. Les techniques d'exploitations de ces petites unités demeurent traditionnelles et sont faiblement mécanisées.

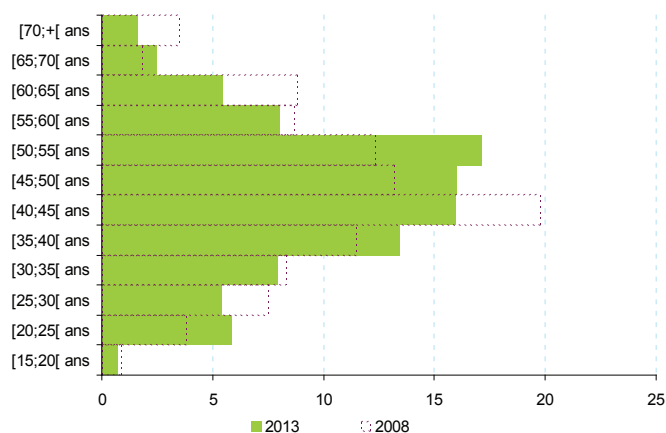
L'accroissement des besoins alimentaires résultant du dynamisme de la population guyanaïse devrait entraîner des opportunités d'emplois et d'installation en tant qu'agriculteurs ou maraîchers, horticulteurs indépendants. Toutefois, le manque de structuration du secteur agricole peut freiner les projets de créations d'exploitations. Les organisations de producteurs sont de tailles modestes tandis qu'il existe peu de filières d'agro-transformation. De même, les investissements et le temps nécessaires pour mettre en valeur une exploitation peuvent réduire l'attrait du métier et la décision de débiter une activité agricole.

Les terrains agricoles proches des accès routiers sont les plus recherchés. S'ensuit l'aménagement de terres généralement non cultivées contrairement à l'Hexagone où l'installation de jeunes agriculteurs consiste principalement en la reprise d'exploitations déjà existantes.

Les actifs occupés sont peu qualifiés

Les deux tiers des agriculteurs et maraîchers, horticulteurs indépendants ne possèdent aucun diplôme, bien que certaines compétences puissent être nécessaires pour garantir la pérennité des exploitations et la professionnalisation du métier. Seuls 7 % possèdent une spécialisation de formation liée à l'agriculture, pêche, forêt et espaces verts. Cette proportion pourrait cependant augmenter en lien avec l'accroissement des effectifs suivant un enseignement agricole en Guyane. À la rentrée 2016, près de 60 % des effectifs de l'enseignement agricole suivent une formation du niveau CAP ou BEP. Moins de 10 % suivent une formation post-bac et seul l'établissement public de Macouria propose ce type de formation. L'augmentation des effectifs d'agriculteurs et maraîchers, horticulteurs devrait également induire une hausse de personnels techniques dédiés à l'accompagnement des projets d'exploitations ainsi qu'à l'appui et au conseil relatifs aux pratiques d'une agriculture durable. Entre autres, les pratiques visant à diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires importés, permettent, de réduire notamment les coûts d'exploitation. De même, une meilleure structuration des exploitations existantes pourrait générer des emplois salariés dans ce domaine. ■

13 Pyramides des âges des agriculteurs, maraîchers, horticulteurs indépendants en 2008 et 2013 (en %)



Lecture : en 2013, 13,5% des agriculteurs, maraîchers, horticulteurs indépendants ont entre 35 et 39 ans.

Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2013 (exploitations complémentaires au lieu de travail).

14 Chiffres clés

	Famille professionnelle	Domaine professionnel
	Agriculteurs indépendants et Maraîchers, horticulteurs indépendants	Agriculture, marine, pêche
Âge médian	45	43
Part des 50 ans et plus (en %)	35	31
Part des femmes (en %)	40	23
Part des natifs de la région (en %)	22	27
Principales nationalités (actuelles, en %)	Française : 64 % Surinamaïse : 21 %	Française : 59 % Surinamaïse : 19 %
Part de non-salarié (en %)	100	53
Aucun diplôme (en %)	67	70
Qualification dominante (en %)		
1 ^{ère} spécialité de formation	Agriculture, pêche, forêt et espaces verts : 7 %	Mécanique, électricité, électronique : 7 %
2 ^{ème} spécialité de formation	Mécanique, électricité, électronique : 7 %	Formations générales : 6 %
Salaire horaire net médian (en €)		8,9
Turnover (en %)		44
Principal secteur d'activité (en %, NA niv. 17)	Agriculture, sylviculture et pêche : 90 %	Agriculture, sylviculture et pêche : 60 %

Source : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire au lieu de travail), EEC 2014, 2015, 2016, DADS 2013, 2014..